



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Calendrier du déconfinement

Question au Gouvernement n° 4004

[Texte de la question](#)

CALENDRIER DU DÉCONFINEMENT

M. le président. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Monsieur le ministre de la santé, votre gouvernement a annoncé un calendrier de déconfinement qui nous permet d'envisager un retour progressif à la vie normale. Ce calendrier est nécessaire, encore faut-il déployer la méthode qui permettra de le tenir. Le conseil scientifique vous a d'ailleurs mis en garde voilà quelques jours en insistant sur la nécessité de faire preuve à la fois de prudence et d'anticipation pour en réussir les différentes étapes. Il faut l'écouter attentivement, cette fois, pour ne pas reproduire les erreurs précédentes.

Tout d'abord, il faut vacciner. Comme le Conseil scientifique le rappelle à juste titre, il est fondamental d'atteindre porter le niveau des vaccinations à 500 000 par jour, y compris durant les week-ends de printemps, pour atteindre un chiffre de 35 millions de personnes primo-vaccinées d'ici au mois de juin. Pour ce faire, vous venez d'ouvrir aujourd'hui largement la vaccination, mais cet élargissement ne doit pas se faire au détriment des plus fragiles – plus de 5 millions de personnes de plus de 60 ans ne sont pas encore vaccinés – ou aux dépens de professions particulièrement exposées – je pense à toutes celles et tous ceux qui sont en première ligne : les enseignants et, bien sûr, nos gendarmes et policiers, mobilisés sur le terrain et à qui nous rendons un hommage particulier en cette triste journée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) À ce titre, la vaccination offerte aux policiers et gendarmes de plus de 55 ans décidée le 15 avril dernier doit aujourd'hui être élargie à l'ensemble de ces personnels, sans condition d'âge.

Enfin, cette montée en puissance de la vaccination...

M. Erwan Balanant. Cibler d'abord les plus fragiles était donc la bonne stratégie !

M. Gérard Leseul. ...doit impérativement s'accompagner d'une organisation rigoureuse autour des campagnes de tests. Tester est la clé de la réussite pour éviter les pics de contamination et, à cet égard, il faut préparer et développer des autoprélèvements supervisés dans les lieux publics, les écoles, les universités et sur les lieux de travail.

Monsieur le ministre, comment envisagez-vous de concilier une montée en puissance de la vaccination respectant une priorité aux personnels particulièrement exposés et une stratégie massive d'autotests pour réussir un déconfinement serein ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Stéphane Peu applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie*. Monsieur le député, la crise sanitaire n'est pas terminée, vous le savez, mais nous nous engageons sur le chemin de la sortie, comme l'a réaffirmé hier le Premier ministre. Si nous réussissons, c'est grâce aux efforts de tous les Français, qui ont massivement suivi les consignes sanitaires qui s'imposaient à nous, et grâce à l'ensemble des personnels auxquels vous avez rendu hommage.

Nous vivons avec le virus, mais nous avons désormais la possibilité de nous en prémunir grâce au vaccin, dont 18 millions de Français ont déjà pu bénéficier. Nous dépasserons aujourd'hui le cap des 8 millions de personnes ayant reçu deux doses, soit 15 % des adultes de notre pays. Nous franchirons à la fin de la semaine le cap des 20 millions de vaccinés, comme l'a rappelé Olivier Véran.

Nous avons fait un choix assumé en débutant la campagne de vaccination par nos aînés et par les personnes les plus à risque de contracter une forme grave du virus. Ce choix porte aujourd'hui ses fruits. La pression sur les EHPAD s'est fortement réduite et les hospitalisations des plus de 75 ans, dont 75 % sont vaccinés, ont drastiquement chuté. Nous avons tout fait pour que les vaccins arrivent en nombre et soient conditionnés et acheminés dans les meilleurs délais. Pour rencontrer régulièrement ces personnes, je puis vous assurer qu'il y a un grand soulagement de leur côté.

Cela nous a également permis d'étendre progressivement le dispositif à d'autres publics, en donnant toujours la priorité aux plus fragiles. Depuis hier, les Français âgés de 50 ans et plus peuvent se faire vacciner sans condition. Dès demain, les injections seront accessibles aux plus de 18 ans. Notre seul objectif est de permettre l'accès le plus large possible et, surtout, de ne perdre aucune dose. Les conditions sont réunies pour que l'ouverture complète sans condition à tous les adultes débute à compter du 15 juin et, pour faciliter la vaccination pour les moins de 55 ans, nous avons saisi la Haute Autorité de santé à propos du vaccin Astra Zeneca pour savoir si nous pouvons également cibler cette tranche d'âge.

La sécurité prime et la campagne de vaccination se poursuit. Le Gouvernement s'y emploie. (M. Rémy Rebeyrotte applaudit.)

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4004

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 mai 2021](#)